



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°42-2019-019

PUBLIÉ LE 11 FÉVRIER 2019

# Sommaire

## **42\_Préf\_Préfecture de la Loire**

42-2019-02-07-002 - Arrêté n° 19-08 désignant M. Christian Abrard, sous-préfet de Roanne, pour assurer la suppléance de M. Evence Richard, préfet de la Loire, du samedi 16 février 2019 à partir de 10 heures, jusqu'au dimanche 17 février 2019 à 16 heures (1 page)

Page 3

## 42\_Préf\_Préfecture de la Loire

42-2019-02-07-002

Arrêté n° 19-08 désignant M. Christian Abrard, sous-préfet de Roanne, pour assurer la suppléance de M. Evence Richard, préfet de la Loire, du samedi 16 février 2019 à partir de 10 heures, jusqu'au dimanche 17 février 2019 à 16 heures



PRÉFET DE LA LOIRE

SERVICE DE LA COORDINATION  
DES POLITIQUES PUBLIQUES  
ET DE L'APPUI TERRITORIAL  
Bureau de la coordination administrative

Enregistré le 7 février 2019  
Sous le n° 19-08

**ARRÊTÉ DÉSIGNANT MONSIEUR CHRISTIAN ABRARD,  
SOUS-PRÉFET DE ROANNE, POUR ASSURER LA SUPPLÉANCE DE  
MONSIEUR EVENCE RICHARD, PRÉFET DE LA LOIRE**

**Le préfet de la Loire**

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**VU** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

**VU** le décret du 31 janvier 2014 nommant M. Gérard LACROIX, secrétaire général de la préfecture de la Loire ;

**VU** le décret du 3 mars 2016 nommant M. Evence RICHARD, préfet de la Loire ;

**VU** le décret du 19 mai 2016 nommant M. Christian ABRARD, sous-préfet de Roanne ;

**VU** la circulaire du 24 août 2005 portant sur la suppléance des fonctions préfectorales ;

**Considérant** l'absence concomitante du préfet de la Loire et du secrétaire général de la préfecture de la Loire du samedi 16 février 2019 à partir de 10 heures jusqu'au dimanche 17 février 2019 à 16 heures ;

**ARRÊTE**

**Article 1er** : M. Christian ABRARD, sous-préfet de Roanne, assurera la suppléance du préfet de la Loire du samedi 16 février 2019 à partir de 10 heures jusqu'au dimanche 17 février 2019 à 16 heures ;

**Article 2** : Le sous-préfet de Roanne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Saint-Étienne, le 7 février 2019

Le préfet,

*Signé* Evence RICHARD